Vol. XXXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 19 Février 1908 — No. 15

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la [illegible] FRANCAISE ET INTERNATIONALE 47, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

Dans le Monde Religieux

Mgr l'Archevêque vient de fonder une nouvelle paroisse catholique au Fort Rouge, à Winnipeg: la paroisse de Saint-Ignace.

Le R. P. Drummond, S. J. sera dit-on, en charge de cette mission.

• • •

Le R. P. Bonald, O. M. I. de la mission de Cross Lake, a donné le sermon, dimanche, à la Cathédrale. Le prédicateur nous a entrenus de ses missions sauvages. Ce vieillard, affaibli par les labeurs évangéliques, a dû s'asseoir en chaire; mais c'est d'une voix nette et précise qu'il a dit à son auditoire son zèle pour ses chers indiens, ses espérances, ses soucis et ses consolations.

Pendant que nous faisons vie aisée dans nos confortables demeures, ces missionaires parcourent prairies, montagnes et rivières sans se laisser arrêter par la chaleur des longues journées d'été ou le froid de nos rudes hivers La conquête des âmes est leur unique préoccupation; qu'importe la souffrance et tous les renoncements pourvu que Dieu soit connu et aimé!

Nous saluons avec respect le vénérable Père Bonald, puissent les œuvres de son apostolat se développer toujours *ad majorem Dei gloriam.*

Soirees de Famille

Troisième représentation, jeudi, le 20 février. Portes ouvertes à 1 h. ½ p. m.; représentation à 8 h. ¼ p. m.

Cette semaine, on entremêlera le sérieux et le gai.

Le programme aura une grande variété; il sera aussi très attrayant.

Admission: 25cts, 15cts.

N'oubliez pas l'endroit: ancienne Académie Provencher.

Billets en vente chez M. J. B Leclerc, avenue Provencher et M. J. H. Clément, rues de la Cathédrale et Langevin

• • •

Les Samedis: représentation sous la direction des Frères de Marie. Ne craignez pas d'y envoyer vos enfants. Portes ouvertes à 2 heures; représentation à 2 h. ½. Admission: 10cts. Tout le monde est admis.

Pour annonces ou tous autres renseignements, s'adresser M. A. E. Vézina, directeur-gérant.

Nos Affaires Municipales

Procès-verbal de la quatrième séance du vingt-sixième conseil de la ville de St-Boniface, tenue le 10 février 1908.

Sont présents: Son Honneur le Maire au Fauteuil et les conseillers Howden, Collin, Gauvin Pelletier, Jean et Marion.

Le Procès-verbal de la troisième séance du Conseil est lu et adopté.

Les différentes communications sont lues.

Le conseiller Gauvin présente le troisième rapport du comité des finances, comme suit:

Votre comité recommande:

1o Que conformément aux pouvoirs conférés à votre comité par le conseil à sa séance du 27 janvier et sur les suggestions de l'avocat de la ville Son Honneur le Maire ainsi que notre avocat soient nommés délegués pour comparaître devant la commission des chemins de fer à Ottawa le 4 février prochain, et que dans l'intervalle le Secrétaire Trésorier reçoive instruction d'écrire immédiatement au Secrétaire de la dite Commission le priant de notifier la Ville par télégramme de la décision de la Commission sur la requête du Conseil qui lui a été adressée aujourd'hui, et que si sa réponse n'est pas satisfaisantes ou n'est pas recue à temps, les délégués ci-haut mentionnés partent samedi soir pour Ottawa.

Proposé par le cons. Howden, secondé par le cons. Collin que le rapport du Secrétaire-Trésorier ainsi que la lettre de Bernier, Knott & Bernier, concernant l'extension de la rue Marion soit filés. Agréé.

Proposé par le cons. Marion secondé par le cons. Pelletier que la lettre de M. J. E. Cyr ainsi que celle de Sir Wilfrid Laurier soient mises entre les mains du député de St-Boniface à la chambre locale avec prière de demander au Gouvernement Provincial d'introduire un projet de loi forçant les Compagnies de Chemin de Fer à payer leurs parts d'amélioration locale longeant les propriétés de ces compagnies dans les Villes et Villages incorporés. Agrée.

Proposé par le cons Pelletier. secondé par le cons. Marion, que la lettre du Canadian Northern Railway au sujet de la cour à bestiaux soit référée au comité des Travaux Publics avec instruction au Secrétaire-Trésorier à la compagnie pour l'informer que le comité désire rencontrer leur représentant vendredi prochain à 8 heures P. M. et d'aviser l'avocat de la ville de vouloir bien être aussi présent. Agréé.

Proposé par le cons. Marion, secondé par le cons. Pelletier qu'un comité spécial composé de Son Honneur le Maire, du cons. Howden, du proposeur et du secondeur soit nommé pour s'adresser aux autorités de la Dominion Express Co, et de la Canadian Northern Express Co. afin d'obtenir la livraison, à St-Boniface, sans charge additionnelle de toutes marchandises, comme la chose se pratique à Winnipeg.
Agréé.

Les communications dont le conseil n'a pas disposé sont référées au comités dont elles relèvent.

Et la séance est levée.

Chronique de la Province

SOMERSET

Nous avons annoncé la soirée dramatique et musicale qui sera donnée le lundi 2 mars prochain à 7 h. du soir au Clemens Hall, à Somerset, par la section dramatique *Concordia* du Cercle Catholique de Bruxelles et la fanfare paroissiale l'*Union* de Bruxelles Il n'y a pas moins de 17 numéros au programme de cette fête dont 5 morceaux de fanfare, 3 comédies, 6 monologues, duos et chansons comiques, chants irlandais, etc.

On chantera le choeur patriotique *O Canada*, sous la direction de M. Doyon, instituteur catholique, sous les plis accouplés du drapeau national du Sacré-Cœur et du drapeau national belge.

Prix des cartes d'entrée, 50, 35 25 et 15 cents, pour toutes les bourses. On peut s'en procurer dès à présent chez le Rév. M. Bélanger, curé de Somerset et chez M. Decosse le pricipal négociant de Somerset.

Municipalite de Montcalm

Deuxième séance du conseil de la Municipalité de Montcalm, tenue à Letellier, ce onzième jour de février 1908.

Présents: William Fraser, prefet, Eugène Cartier, Gaspard Bérard, Harry Franks, Onésime Bordeleau, Joseph Saurette, Georges Beaupré. conseillers.

Le préfet appelle le conseil à l'ordre et le greffier donne la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté par la motion suivante:

Bérard-Cartier—Que les minutes de la dernière assemblée soient adoptés tels que lues.
Adopté

Cartiet-Saurette—Que Mons. Louis Paul soit engagé pour conduire le bateau traversier, avec un salaire de $50 par mois et que M. Noël Houde soit engagé comme traversier pour le ferry de St Pie avec un salaire de $35 et qu'il soit entendu que ces hommes doivent employer leur temps libre à réparer les ferry et les côtes. Adopté

Cartier-Bérard—Que $75 soit alloué à M. Paul Lavalie pour avoir conduit le grader dans le chemin entre les municipalités de Montcalm et de Franklin et que ce compte soit chargé aux dépenses générales.
Adopté

Franks-Saurette—Que le Règlement No 198 concernant les gardiens d'enclos, les inspecteurs de mauvaises herbes et de fossés et clôtures soit lu une première et deuxième fois et soit adopté.
Adopté

Saurette-Bordeleau— Que le Secrétaire-Trésorier soit autoriser à faire une vente de terrains pour taxe aussitôt que possible.
Adopté

Franks-Beaupré—Que le rapport du comité des Finances soit adopté tel que lu. Adopté

Franks-Beaupré—Que ce conseil s'ajourne jusqu'au premier mardi d'avril. Adopté



LE MANITOBA

MERCREDI LE 19 FEVRIER 1908.

L'Instruction Obligatoire A la Legislature

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. JOSEPH BERNIER, DÉPUTÉ DE SAINT-BONIFACE, LE 15 JANVIER 1908

(Suite et Fin)

DEVOIRS DES PARENTS

De par les lois de Dieu et la loi naturelle, l'enfant appartient de droit à ses parents. L'Etat n'a sur lui aucun pouvoir moral. C'est aux parents qu'il appartient d'abord de donner l'éducation à l'enfant, et l'état n'a d'autre devoir à l'égard de ce dernier que celui d'aider les parents à lui donner cette éducation. Les parents et non l'Etat ont le droit de contrôler l'éducation morale et religieuse de l'enfant.

Monsieur l'Orateur, je crois avoir suffisamment prouvé que, d'après la constitution du pays et d'après les principes généraux de la morale, la législature de cette province, où les catholiques occupent une position spéciale, n'a pas le droit de voter une loi d'éducation obligatoire.

On peut répondre : Nous ne voulons pas obliger les parents à envoyer leurs enfants à telle ou telle école, ils peuvent les envoyer aussi bien à une école privée qu'à une école publique.

Mais, Monsieur l'Orateur, les écoles neutres sont les seules reconnues par le gouvernement de cette province. Les catholiques paient des taxes scolaires pour le maintien d'écoles qu'ils ne peuvent approuver et où l'on défend d'enseigner les principes et les dogmes de leur religion. Outre cela, les catholiques de Winnipeg paient des taxes pour soutenir des écoles auxquelles les commissaires, à part quelques nobles exceptions, mais au nombre desquels se trouve le proposeur de cette loi, refusent de donner l'octroi provenant en partie des taxes payées par les catholiques eux-mêmes. Ce refus est motivé par le fait que les institutrices de ces écoles portent un habit religieux.

Ces mêmes hommes qui semblent considérer ces habits comme une marque de déshonneur, paraissent oublier que, lors de l'invasion du terrible fléau de la petite vérole, il y a quelques années, ils furent trop heureux de rencontrer chez des personnes qui portaient de semblables habits assez de dévouement, de charité et d'esprit de sacrifice pour leur demander de prendre le soin des malades logés dans des maisons de santé construites à la porte de Winnipeg.

ILLEGAL ET INCONSTITUTIONNEL

En collectant ces taxes on agit contre la loi et contre la constitution. On ne peut obliger les catholiques de fréquenter ces écoles ; où, alors forcerons nous les parents catholiques d'envoyer leurs enfants ? A des écoles privées ? Où sont ces écoles privées et qui paiera pour leur maintien ? Sont-ce les parents ? Non, ils paient déjà des taxes pour des écoles publiques et on ne peut les obliger de payer doubles taxes. Sera-ce l'Etat ? Il nous faut alors revenir à la même conclusion : rétablissez les écoles confessionnelles, soumettez vous au jugement du conseil privé, et alors votez si vous le désirez, une loi d'éducation obligatoire.

Nous devons maintenant considérer un autre côté de la question. Si vous votez une loi d'éducation obligatoire, qui devra voir à ce que les parents et les enfants observent cette loi ?

Seront-ce des officiers surveillants ? Mais qui seront ces hommes ? Où trouverez-vous ces juges sages et savants, ces policiers éducateurs puissants, omnipotents? D'après quelle loi pourront-ils pénétrer dans les demeures des citoyens ? Quel est le code de droit et de justice qui leur permettra de s'enquérir de mes affaires privées et de celles qui ne regardent que ma famille ? Sur quel droit se basera-t-il pour décider si les parents peuvent ou ne peuvent pas procurer à leurs enfants l'éducation nécessaire ? Que deviendra alors sous une telle loi le respect sacré dû à la demeure et à la propriété ?

Avant de voter cette loi à la hâte, les membres de cette assemblée devraient se rappeler cette devise tout à fait anglaise —"Mon home est mon château"—Que personne n'y entre, car il peut y avoir du danger.

Il faut aussi songer M. l'Orateur, que les petits vagabonds ramassés d'après cette loi ne seront pas toujours des compagnons désirables pour de petits enfants appartenant à un milieu cultivé Le niveau de la morale de l'école pourrait être rabaissé par ceux au bénéfice desquels on veut voter cette loi, et le mal résultant chez les bons individus serait plus grand et plus déplorable que serait consolant le quelque bien germant chez les autres.

DES PETITS CHEMINEAUX

Il faudrait une école spéciale pour ces petits enfants vagabonds. Je vous le demande, Monsieur, que feront les officiers surveillants ou l'Etat de ces enfants qui sont obligés de travailler pour soulager la misère au foyer ou dont les parents sont trop pauvres pour remplacer par des habits convenables les haillons dont ils sont couverts et qui seraient pour eux une cause d'humiliation et une source de souffrances au milieu de leurs petits camarades.

Citeront-ils les parents devant les cours de justice ? Poursuivront-ils la pauvre veuve qui n'a qu'un jeune fils pour soutien ? Etabliront-ils une caisse de secours pour subvenir aux besoins des parents pauvres ?

Que feront-ils du chef de famille catholique qui dira "Je n'envoie pas mon enfant à l'école catholique parce que cette école est remplie. Je ne possède pas les moyens de l'envoyer à une école privée et je ne l'enverrai pas à une école publique neutre ?"

L'amèneront-ils devant un tribunal et l'enfermeront-ils au cachot ? Qu'ils le fassent, s'ils l'osent ! Ils seront bien reçus !

M. l'Orateur, je veux être franc et bien compris, je suis contre une loi d'éducation obligatoire. Je ne crois ni au principe qui l'inspire ni à sa possibilité d'être mise en pratique. Selon moi, l'Etat n'a aucunement le droit de la voter, surtout dans cette province. Je crois avoir prouvé clairement que cette loi serait inconstitutionnelle et ultra vires. Il ne serait pas sage de la voter parceque sa mise en pratique demanderait des maisons et de l'argent que nous n'avons pas. Dans la ville de Winnipeg aujourd'hui, les écoles sont trop petites pour loger tous ceux qui veulent y assister.

Je ne crois pas, M. l'Orateur, que cette loi soit demandée par la majorité du peuple de cette province et je pense avoir prouvé qu'elle est le résultat d'une machination politique. Mais, je le répète, M. l'Orateur si l'on croit qu'il est dans l'intérêt du pays de voter cette mesure, qu'on la vote. Ceci voudra dire que l'on veut la réouverture de la question scolaire.

PRÊTS A LA LUTTE

Rien ne saurait convenir davantage aux catholiques de la province. Laissez-moi vous dire, M. l'Orateur, que nous sommes prêts pour la lutte.

Depuis dix huit ans, nous l'attendons avec impatience et les dévouements, les faits héroïques, la grandeur du combat dont le Canada a été le témoin il y a quelques années, s'effaceront devant l'ardeur de la lutte qui embrasera tout le Dominion, si quelques hommes croient qu'il est sage de mettre le feu aux poudres.

Mais, M. l'Orateur, ces mêmes hommes devront porter sur leurs épaules l'entière responsabilité de leur action. Nous défendrons tout simplement nos droits et nous profiterons des leçons que l'expérience nous a données.

Notre drapeau sera le drapeau britannique, nos armes la constitution anglaise, nos retranchements seront le Canada tout entier, d'où personne ne peut nous chasser, parce que nous sommes chez nous; nos alliés seront ces nobles protestants qui, dans leurs cœurs placent la constitution plus haut que la misérable et basse partisannerie de ces petits agitateurs.

Nous ne nous soumettrons jamais à une loi injuste et inconstitutionnelle et nous résisterons aux édits des officiers surveillants et de toute autre personne chargée de faire exécuter la loi.

M. l'Orateur, je tiens à déclarer que je comprends toute la portée de mes paroles et je dois aussi dire que je les prononce en croyant qu'elles sont dans l'intérêt de mon pays et qu'elles démasqueront les loups qui essaient de pénétrer dans la bergerie sous le manteau de l'agneau.

Monsieur l'Orateur, je prie les membres de cette assemblée d'agréer mes excuses pour les avoir retenus si lomptemps.

J'ai l'espoir que le calme jugement, la justice et la droiture l'emporteront sur les préjugés et amèneront tout homme à penser que la constitution britannique doit être respectée.

—o(F I N)o—



Notre Bureau de Poste

Nous nous demandons avec beaucoup de monde pourquoi notre nouveau bureau de poste demeure toujours fermé au public.

Ce ne serait pas un ouvrage extraordinaire que de finir une bonne fois cette bâtisse Au train dont vont les choses, rien ne sera prêt avant l'année *qui vient!*

Peut-être M. Cyr désire-t-il attendre l'approche des élections générales. Cette petite réclame, nous lui en donnons cordialement notre parole, ne le servira pas aussi bien que le servirait aujourd'hui un peu plus d'attention à ses commettants de la ville—pour ne parler que de ceux-ci aujourd'hui.

La cabanette où nous allons actuellement chercher et porter nos lettres est une disgrâce pour St-Boniface ; les employés y sont mal à l'aise et le public s'y coudoie avec difficulté.

Aux heures d'arrivée de la malle le "trafic" est bloqué complètement !

M. le député de Provencher daignera-t-il faire entrer ce détail parmi ses nombreux devoirs parlementaires ?

Notes Politiques

Le *Free Press* n'a pas encore blâmé de l'intervention du Rév. Dr Du Val dans les affaires publiques de la province. Ce serait une toute autre choses si c'était *he archbishop Langevin !*

• • •

La session provinciale se terminera la semaine prochaine.

• • •

L'hon. M. Roblin a atteint ses cinquante ans, vendredi. Notre distingué premier-ministre est très robuste physiquement; politiquement, il possède aussi une certaine robustesse ; ses adverssires peuvent en témoigner de leur expérience vécue.

Lois nouvelles concernant les Commissions Scolaires

La Chambre du Manitoba a adopté une loi en vertu de laquelle le Secrétaire-Trésorier d'une Commission scolaire doit être désormais résident du district scolaire dont il est secrétaire.

Une autre clause alloue une indemnité aux parents qui, dans les districts scolaires "consolidés" font transporter les enfants à l'école par d'autres personnes que les conducteurs officiels chargés du transport et payés par les Municipalités.

• • •

En vertu d'une loi antérieure les Commissaires d'Ecoles sont obligés désormais de publier un Etat des dépenses et recettes de leur district, soit dans un journal, soit sous une autre forme.

Cette publication doit avoir lieu une fois par an à l'époque du renouvellement des Commissions scolaires.

Une peu glorieuse aventure

L'hon. M. Brodeur vient d'inviter les étudiants libéraux de Montréal à une excursion dans la capitale fédérale.

Le *Canada*, félicitant le ministre de son initiative, disait que les jeunes libéraux retireraient grand profit de l'excursion. Le journal ne pensait pas dire si vrai ! Voici en effet ce que nous lisons dans le *Canadien*, de Montréal à ce sujet :

"La *Gazette* nous en rapporte du propre sur la trop fameuse conduite des étudiants libéraux à Ottawa Elle rapporte qu'au départ, à Ottawa, une escouade de six hommes de police, sous la direction des constables Joliet et Lalonde, sont arrivés au train pour empêcher les étudiants de partir.

"Les constables accusèrent les étudiants libéraux d'avoir volé au delà de 200 pièces d'argenterie, articles de tables, propriété de l'hôtel Russell.

"Sur sommation des détectives Joliet et O'Meara, les étudiants restituèrent. Au delà de 125 cuillères, fourchettes et couteaux, sallières et poivrières furent rendus.

"L'hon. M Brodeur, qui était avec les étudiants, est intervenu et a conseillé à ceux-ci de remettre ce qu'ils avaient pris.

Voilà ce que nous dit la *Gazette*. Ce sont donc les étudiants libéraux qui ont commis un pareil scandale.

"L'automne dernier, M. Gervais invitait tous les étudiants à visiter la capitale, MM. Brodeur et Lemieux en furent marris. On sait que M. Gervais porte ombrage aux ministres. Cette année, M. Brodeur voulut captiver l'amitié des étudiants. Il a eu la gaucherie de n'inviter que les étudiants libéraux.

"L'an dernier, les étudiants s'étaient bien conduits. Mais, cette année... quelle orgie !..."

Ceci est plutôt amusant qu'attristant ! Car, personne assurément, n'accusera de vol cette jeunesse en train de s'amuser ; mais il y a eu de la part de ces messieurs du béret une légèreté qui ressemble fort à de la polissonnerie. Faisant abstraction de ceux qui ont été corrects, les étudiants libéraux viennent de se coiffer d'un malencontreux bonnet.

Il est probable que les ministres fédéraux en finiront avec ces excursions, dont le but évident est de faire de la politique même dans les enceintes universitaires!

A. C. J. C.

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française donnait une nouvelle et bien intéressante séance, mercredi le 12 février, dans les salles du Collège de Saint-Boniface.

Un brillant orchestre ouvrit cette séance, à laquelle on avait convié le professorat du Collège, le cours universitaire, des messieurs et des dames, parents et amisdes membres de l'Association ; surtout, il y avait là Mgr Pascal, le sympathique évêque de Prince-Albert.

M. G. Charette a lu un travail sur les *Métis d'autrefois* ; ce travail se distinguait par un style facile et par le souci d'une grande exactitude dans la narration des faits Le sujet était propre à captiver l'attention ; M. Charette possède assez de qualités littéraires pour avoir saisi toutes les ressources qu'un tel essai pouvait offrir à une bonne plume.

Mon frère Camille et le *Côteau St-Sébastien*, (Drummond) furent respectivement déclamés par M M. Alexandre Lambert et J. J. Trudel. Les deux déclamateurs ont tous deux le débit et le geste qui *parlent*.

On les a applaudis avec raison Quant aux pièces récitées, elles sont une traduction française, faite par le R. P. Blain, s. J. de deux poésies bien connues du Dr Drummond. Suivant nous la traduction vaut beaucoup mieux que l'original anglais ; nous avons eu l'occasion, il y a quelques semaines, de donner notre appréciation des poésies du docteur Drummond et du résultat de qualité douteuse. qu'elles ont produit pour les Canadiens-français.

Notons aussi la chanson canadienne : *Mon Pays*, rendue par M Alexandre Beaupré ; le talent de monsieur Beaupré s'affirme de plus en plus et sa voix a pris depuis quelques mois surtout une ampleur considérable.

Mais le travail de la soirée, le morceau de résistance, a été à notre humble avis la conférence de M. Antonin Dubuc sur l'insurrection des Métis en 1870.

Sujet délicat ! Etude remplie de difficultés !

Notre ami a justifié avec raison le mouvement de 1870 et il a appuyé sa thèse d'une documentation aussi solide qu'abondante. Il a dépeint en couleurs vives l'âme inspiratrice de ces événements, ce Louis Riel autour duquel plane la légende et dont la figure conserve toujours du relief.

Mgr Pascal invité à adresser la parole a souligné les conclusions du conférencier dans une ravissante causerie évocatrice des vieux souvenirs d'autrefois, mélange de propos gais ou graves où l'on sentait palpiter le cœur de l'évêque, du missionnaire, du patriote.

M. Roger Goulet, termina la séance par une improvisation émue et brillante sur le rôle de la nation métisse et sur la condition actuelle de la minorité française de l'Ouest.

Notre inspecteur des écoles a été éloquent, soit dit sans flatterie aucune.

M. le docteur Lachance, qui présidait cette soirée, a remercié l'auditoire de l'attention qu'il avait porté au programme ; il a aussi rendu hommage au zèle du R. P. Blain, le directeur de l'Association.

Catastrophe

Le télégraphe nous apprenait mercredi la nouvelle d'une épouvantable catastrophe, qui vient d'avoir lieu à l'île Perrot, près de Vaudreuil, P. Q.

C'est une poudrière de la "Standard Explosive Co'y" qui a sauté, les malheureux employés de l'établissement étant réduits en une charpie sanglante par la puissance de l'explosion.

On compte dix victimes, tous pères de familles, sauf un.

Une profonde sympathie va à ces pauvres Canadiens-français et à leurs familles.

La *Patrie* de Montréal a ouvert un fonds de secours, qui prend le caractère d'une souscription nationale.

Feu M. Gedeon Cinq-Mars

C'est une figure bien connue et bien estimée qui disparait d'au milieu de nous. M. Cinq-Mars habitait Saint-Boniface depuis de longues années ; il tenait au milieu de nous une large place, la place qu'on accorde dans une population à ces citoyens d'élite dont la vie est toute faite de travail, de sobriété, d'intégrité et de dignité personnelle à l'abri de toute épreuve. Aussi les regrets sont-ils réels ; des sympathies nombreuses vont à la veuve et aux enfants du défunt.

Hier, une foule imposante assistait aux funérailles ; dans la chambre mortuaire, on avait défilé avec des sentiments d'affectueux souvenir : pendant deux jours les amis ont voulu revoir la figure,—que la mort a remarquablement préservée—de ce compagnon d'une fidélité éprouvée.

M. Cinq-Mars était entrepreneur de son métier ; plusieurs édifices importants consacreront sa mémoire ; notons le palais archiépiscopal de Saint Boniface, l'Ecole Industrielle, l'octogone de notre collège, plusieurs églises et couvents ; la liste s'allongerait d'autres travaux considérables si nous voulions les énumérer tous. M.Cinq-Mars apportait à son métier une compétence indiscutée, une honnêteté qui commandait une confiance absolue ; ses ouvriers l'estimaient.

Le défunt était un bon et loyal patriote ; on pouvait compter sur son concours chaque fois qu'une question revêtait une importance religieuse ou nationale: en ces jours-là, le citoyen paisible devenait un militant. C'est ainsi qu'il avait consenti à faire partie de la commission scolaire de notre ville ; c'est dans ces sentiments qu'il entra un jour au conseil-de-ville en qualité de conseiller.

M Cinq-Mars est décédé dans la nuit de samedi à dimanche, à l'âge de soixante et un ans, muni des sacrements de l'Eglise, veillé par Mme Cinq-Mars, par sa fille Mme H. Painchaud, et par son fils M Marius Cinq-Mars.

Cette famille éprouvée voudra bien accepter, outre les consolations qu'elle sait si bien trouver dans son esprit de foi, l'expression de nos vives condoléances.

• • •

Les funérailles ont eu lieu hier matin à la cathédrale.

L'église était remplie.

Le deuil était conduit par M. Marius Cinq-Mars, fils du défunt Les porteurs étaient : Son Honneur le Maire Bleau, MM. T. Pelletier, P. Gosselin, C. Marcoux, L. Gagné et L. Laurendeau.

Mgr l'Archevêque occupait son trône et avait à sa droite le R. P. Blain S. J.; à sa gauche, M. l'abbé Poitras.

Mgr Dugas chanta la messe de requiem, avec comme diacre M. l'abbé Perrault, curé de Fannystelle et comme sous-diacre M. l'abbé Bernard.

La maîtrise de la Cathédrale a chanté avec effet la messe de requiem en plain-chant harmonisé.

• • •

La famille nous prie de transmettre au public l'expression de sa gratitude pour les sympathies dont elle a été l'objet dans son deuil.

DECES

—Lundi dernier a eu lieu à St François-Xavier, la sépulture de la fille de M. Pierre Lavallée, Annie, agée de 17 ans, morte après quelques mois de maladie Une foule de parents et d'amis assistaient à la sépulture. Nous offrons nos condoléances à la famille éplorée.

Feu M. J. O. Delisle

On annonce le décès à Montréal, de monsieur Delisle, l'ancien ingénieur de notre ville.

Tout ceux qui ont connu ce fonctionnaire apprendront cette mort avec regret.

Strictement attaché à ses devoirs professionnels, M. Delisle avait su gagner l'absolue confiance de ceux avec lesquels il a travaillé ici ; à cette confiance se mêlait l'estime et la sympathie qui vont aux caractères aimables et aux manières obligeantes.

La *Presse* consacre au défunt les lignes suivantes :

Samedi matin, le 8 du courant, à l'église de Saint-Louis de France avaient lieu les funérailles de J. Olivier Delisle, ingénieur civil, qu'une mort prématurée venait de ravir à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, confrères en génie civil et autres.

Le dernier poste qu'il occupa, fut celui d'ingénieur en chef de la ville de Saint Boniface, Manitoba. Il exécuta à cet endroit nombre de travaux importants qui attestent hautement ses capacités d'ingénieur civil pour les divers travaux de municipalité. Le défunt était membre de la corporation des Arpenteurs Géomètres de la province de Québec.

Un brillant avenir s'ouvrait devant lui, quand la maladie est venue le terrasser en plein exercice de ses devoirs d'ingénieur de la ville de Saint Boniface. De retour à Montréal, en octobre dernier, sa santé sembla devoir s'améliorer ; mais sa maladie était de celle qui ne pardonne pas et l'impitoyable mort vint le moissonner le 6 février, dans la 38ème année de son âge. Ceux qui en ont l'avantage de le connaître dans l'intimité regretteront amèrement l'ami dévoué, sincère et charitable qu'il était.

Une gracieuse fete

Les dames patronnesses de l'hôpital ont donné hier après-midi une réception à Mgr l'Archevêque. Sa Grandeur était accompagnée de Mgr Dugas, du R. P. Dandurand, O.M.I. M. l'abbé Béliveau et de M. l'abbé Messier, chapelain de l'hôpital.

Les dames ont servi un goûter à la fois élégant et exquis. Au nom de toutes, madame Lambert, la présidente, a présenté des fleurs à Monseigneur. Celui-ci a remercié ses hôtesses en termes heureux ; il les a remerciées surtout de leur zèle à secourir une œuvre comme celle de l'hôpital, qui réclame de plus en plus le concours de toutes les bonnes volontés.

La réunion se termina par la bénédiction du T. S. Sacrement dans la chapelle de l'hôpital.

Mesdames Poulin et Rochon, entre autres, y firent du chant. Mme O'Sullivan tenait l'orgue.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—PERDU : mardi soir, le 11 février, sur le parcours de la rue Broadway, Winnipeg, à la rue Masson, Saint-Boniface, sur la route du tramway, un porte-feuille grand-format, gravé *O. H. Day*, et renfermant un calepin à lettres, une petite bourse, un bill de $2, monnaie, timbres, billets de chars et une carte-adresse. Prière de rapporter à Miss P. R. Jones, 71, rue Masson.

—La dernière tempête de neige à Montréal, a couté la jolie somme de $90,000 à la ville de Montréal, dont la moitié de cette somme est payée par la ville et l'autre moitié par la compagnie des tramways.

—Nous apprenons avec plaisir que M. J. A. Senécal, dont la santé laissait à désirer et qui avait pris le chemin de l'hôpital, se porte beaucoup mieux. Il pourra retourner chez lui d'ici à quelques jours.

—M. Harry O'Sullivan, et sa sœur, Mlle N. O'Sullivan, sont en promenade chez M. E. J. O'Sullivan, rue Saint-Jean-Baptiste.

—La mort de M. Cinq-Mars crée une vacance à la commission scolaire de la ville.

—Le bill pourvoyant à la création d'une Cour d'Homologation des testaments (Surrogate Court) à Saint-Boniface, a subi sa troisième lecture ; il recevra la sanction du lieutenant-gouverneur d'ici quelque temps. M. le juge Prud'homme présidera cette nouvelle cour.

—Grandes parties de *curling* à Winnipeg. Les sports s'amusent fort.

NAISSANCES

En cette ville, le 13 janvier, l'épouse de M. Isaie Lavoie, une fille, baptisée Marie Marcelle Lucette. Parrain et marraine, M. Alonzo Lavoie et Mlle Juliette Lavoie, frère et sœur de l'enfant.

• • •

Mme Bruce, épouse de M. Gustave Bruce, dimanche, un garçon. Parrain et marraine, M. et Mme J. B. Leclerc.



AGENTS POUR LA
FAMEUSE MACHINE
A ECREMER
LA NATIONALE
La meilleure
La plus simple
La moins dispendieuse.
La plus facile à opérer.

Allaire & Bleau

AVENUE TACHE - - SAINT-BONIFACE

Vous trouverez a notre établissement une ligne complète de Quincailleries, Ferronneries, Ferblanteries, Granites, Blanc émaillé, Huile de Charbon, Huile a Machine, Poêle a Cuisine, Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, Outils de Ferme, Harnais Double et Simple. Nous avons les peintures, préparés de Sherwins Williams ainsi que leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent Américain.

Broche Barbelée, à des prix défiant, toute compétition au comptant seulement.

Ferblanterie attaché à l'établissement, Montage de Poêle et Posage de Fournaise à air chaud.

Assortiment de Meubles, etc. Couchettes en fer, Matelas, etc.

Agents d'Assurances contre le Feu.

Allaire & Bleau
Saint-Boniface.

Je n'ai jamais été aussi heureuse qu'aujourd'hui.

Je puis maintenant proclamer que les Pilules Rouges m'ont guérie de ce vilain mal d'estomac et d'intestins qui faisait mon désespoir

LETTRE DE MELLE JEANNE NADEAU, DE GREENVILLE JUNCTION, MAINE.

N'oubliez pas que, pour jouir de la vie, il faut être bien portante. Comment voulez-vous travailler, comment voulez-vous même vous amuser, si vous êtes obligée tout le temps de vous demander : Est-ce que je puis faire cela? Est-ce que ça ne me fera pas de mal? etc.

Une santé qui n'est pas bien établie, bien solide, est naturellement un grand embarras pour les personnes qui ont à gagner leur vie.

Mais il ne faut pas oublier que, pour toutes les jeunes filles, indépendantes ou non de fortune et de position, il n'y a rien au monde qui éloigne autant les maris en perspective que d'entendre tout le temps parler de petits malaises, d'indispositions, de faiblesses. Il n'y a pas un homme qui aime à se charger d'une femme délicate.

Nous savons qu'on s'en va répétant : qu'on n'est pas maître de sa constitution. C'est une erreur, il y a bien des moyens d'améliorer son état de santé si l'on a le courage et l'intelligence de faire ce qui est nécessaire.

Nous disons d'abord le courage, parce qu'il y a beaucoup de malaises qui sont de l'imagination. Il n'y a rien de plus facile que de s'écouter et de se laisser aller à cet état demi-maladif constant. Le danger est qu'on constate bientôt que les maux imaginaires sont des maux réels.

Surtout ne pleurez jamais, c'est dans les romans seulement que les femmes qui pleurent sont intéressantes : dans la vie réelle, cela leur donne le nez rouge et les yeux gonflés, et les hommes n'aiment pas cela.

En général, bien dormir, respirer de l'air frais, manger de bonne nourriture, prendre de l'exercice et ne pas serrer ses vêtements sont le meilleur régime.

Mais, voilà, ce régime-là, sauf la dernière partie, n'est pas à la portée de toutes les femmes ; beaucoup doivent travailler ; beaucoup n'ont pas le moyen de se procurer une nourriture aussi parfaite qu'elles le désireraient. C'est pour celles-là justement qu'ont été inventées les Pilules Rouges.

Les Pilules Rouges contiennent précisément tous les ingrédients que nous venons d'énumérer : air, sommeil, digestion, ou plutôt, des ingrédients dont les effets sont absolument analogues, c'est-à-dire qui donnent du sang.

Avec des Pilules Rouges on a du sang, c'est-à-dire de belles couleurs, des muscles, de la vivacité et du courage.

On est une vraie athlète, sans cesser d'être femme ! Voilà pourquoi toutes les jeunes filles qui travaillent devraient prendre des Pilules Rouges.

Greenville Junction, Janvier, 1907.

Mes bons docteurs,

Je n'ai jamais été aussi heureuse qu'aujourd'hui où je puis proclamer bien haut que je suis guérie de ce vilain mal d'intestins et d'estomac qui me mettait au désespoir. C'était assez triste pour une jeune fille de dix-huit ans d'être aussi malade que je l'étais. J'avais dû cesser mes classes, je ne pouvais plus ni étudier ni m'amuser et je souffrais tout le temps. J'avais souvent des indigestions après lesquelles cela me prenait toute une semaine pour me remettre. Pendant ce temps-là, mes compagnes étaient gaies et fortes et moi, je restais seule à me plaindre. Cela ne pouvait pas durer et puisque les médecins ne voulaient rien faire pour moi, je vous ai écrit et vous m'avez ordonné un si bon régime. Vos Pilules Rouges m'ont fait tant de bien ! Elles m'ont remise complètement de cette mauvaise grippe qui m'avait ruiné l'estomac. Je ne m'en ressens plus maintenant. Je suis grosse, grasse et rougeaude, chacun me fait des compliments de ma bonne mine au lieu de me faire des condoléances comme autrefois. Je suis la plus gaie du lot et la plus éveillée maintenant. Je dis partout à qui je le dois. Mes parents se joignent à moi pour vous remercier."—Jeanne Nadeau, Greenville Junction, Maine.

Tous les maux, toutes les souffrances, toutes les maladies que la femme a si souvent à supporter,



Melle JEANNE NADEAU, Greenville Junction, Maine

les maux de tête, les maux de cœur, les migraines, les névralgies, les vertiges, les suffocations, les palpitations, les étouffements, l'anémie, les pâles couleurs, les nervosités, les moments de tristesse, de mélancolie, de découragement, de faiblesse ; toutes les difficultés qu'elle a si souvent pour traverser les périodes plus ou moins critiques de son existence, n'ont souvent d'autre source que le beau mal et ses corollaires inévitables, la faiblesse du sang, la faiblesse des nerfs, du cœur et la faiblesse générale.

Le premier soin d'une femme qui n'est pas bien portante, qui souffre ou qui est affaiblie soit par les maladies, soit par toute autre chose, doit donc être de se procurer les Pilules Rouges qui guérissent chaque jour tant de femmes, de jeunes filles, de jeunes mères, de femmes âgées atteintes de différentes maladies qu'aucun autre remède ne parvient à guérir.

Femmes âgées, jeunes mères et jeunes filles, prenez donc les Pilules Rouges. Quelques boîtes suffiront pour rétablir votre santé, vous rendre vos forces perdues, régulariser toutes les fonctions de votre corps et rétablir ainsi très complètement votre organisme ébranlé, débilité, anémié ou même épuisé. Seulement, n'acceptez pas le premier médicament venu, car beaucoup de pharmaciens sans scrupules sont payés par des fabricants peu délicats chaque fois qu'ils parviennent à remplacer les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine par un de leurs produits. Exigez donc les seules Pilules Rouges qui portent sur leur étiquette le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et qui sont en vente dans toutes les bonnes pharmacies.

N'acceptez pas non plus de ces Pilules, dites "Pilules Rouges" que des colporteurs ou colporteuses, passant par les maisons, allant de porte en porte, vous offrent. Ces gens sont des imposteurs et nos produits ne sont jamais vendus de cette manière.

Nos Médecins Spécialistes donnent des consultations gratuites, au No 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boîte ou $2.50 pour six boîtes, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Fac-simile d'une boîte de Pilules Rouges.



LE MANITOBA
LE PAYS DES BONNES OCCASIONS
POUR LE
Cultivateur, le mécanicien ou le travailleur.

Le pays où l'homme peut faire le plus, dans peu de temps et sans beaucoup d'effort

EN 1906.

1. 3,141,537 acres ont produit 61,250,413 minots de blé, une moyenne de 19 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont depensé au dessus de 1,515,085 dans la construction de bâtisses.
3. Les retours de la construction a Winnipeg prouvent qu'il a été dépensé dans cette ville $13,000,000.
4. Un collège agricole est établi.
5. Le prix des terrains augmente toujours. Ils se vendent maintenant de $6.00 à $50.00 l'acre.
6. Le Manitoba a 45,000 cultivateurs riches.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres cultivables, prairie vierge prête à la culture.

AUX NOUVEAUX COLONS

Venant à l'Ouest—Ne passez pas le Manitoba sans voir les riches terrains et ses avantags Arrêtez à Winnipeg et renseignez-vous sur les conditions et a location des homesteads, sur le prix et la valeur des terrains du gouvernement provincial et des chemins de fer.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

Pour information spéciale voyez
JOSEPH BURKE, 617 rue Main Winnipeg, Man,
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, On

M. SWEENEY
Contracteur
EXCAVATION, OUVRAGES en CIMENT
CONNECTION DE CANAUX, D'EGOUTS UNE SPECIALITE
Sciage de Bois
170 RUE EUGENIE, - NORWOOD

NOTICE TO CREDITORS

NOTICE is hereby given that John Price of the Town of St. Boniface, Province of Manitoba, Merchant, has made an assignment to the Winnipeg Jobbers Credit Clearing House, Limited, of his estate and effects for the benefit of his creditors.

A meeting of creditors will be held at the offices of the Winnipeg Jobbers Credit Clearing House, Limited Bank of Ottawa Building, in the City of Winnipeg on the 23rd day of January 1908, at the hour of 4 o'clock in the afternoon, and you are hereby notified to attend either in person or by representative. All claims must be filed accompagnied by Statutory Declaration within 30 days of this notice, and to entitle any creditor to vote, his claim must be filed on or before the day of the meeting.

And further take notice, that after such last mentioned date the said assignees will proceed to distribute the assets of the insolvent among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they then have notice, and that the said assignees will not be liable for the said assets or any part thereof to any person or persons whose claim notice shall not have been received by them at the time of said distribution.

Dated at Winnipeg this 10 h of december 1908.

The WINNIPEG JOBBERS CREDIT CLEARING HOUSE Limited. Assignees

Soumissions pour bois de Chauffage

Des Soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à jeudi le 13 février à 8 heures p. m. pour l'achat par le District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188 de 150 cordes d'Epinette Sèche, à être délivrées aux Ecoles Provencher et Taché respectivement, sur demande.

Un chèque accepté pour au moins 5 pour cent du montant devra accompagner toute soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

G. A. ROGAN,
Secrétaire-Trésorier,
D. S. de St. Boniface No. 1188.

N.-B.—Mentionnez sur enveloppe "Soumission pour bois de chauffage."
Saint-Boniface, 3 février 1908.

AVIS AUX GOURMETS

M. F. Cottenier s'est rendu acquéreur du magasin de M. Cazes en face de l'hôtel Mondor et il informe le public de St-Boniface qu'il aura toujours en main toutes sortes de fruits au même prix qu'à Winnipeg, aussi Tabacs, Cigares, Cigarettes,
Bonbons, Limonades, Huitres Fraiches
Lunch Counter

coin es Rues Taché et Notre-Dame
Saint-Boniface.

Bourgouin & Coutu
Entrepreneurs de Pompes Funebres et Embaumeurs.

St. Boniface - Bloc Provencher
Phone 7738.
OUVERT JOUR ET NUIT.

Laplante & Fournier
PLOMBIERS
POSEURS D'APPAREILS A EAU CHAUDE ET A VAPEUR, ETC.
21 et 23 Rue Dumoulin, St.Bonifac
Tel. 6436 - - B. de P.84

The Deny Electric Co.
30 RUE DUMOULIN, Phone 3907

Lumière Electrique, Téléphones pour Hotels et maisons privees, Sonneries avec tableaux indicateurs,
Moteurs et dynamos, fixtures et illuminations pour soirées et fêtes publiques.

Installation soignee et prix tres moderes
PLANS ET DEVIS FAITS SUR DEMANDE.

Faites Attention Au Bébé

N'oubliez pas que quelques applications d'un savon commun peuvent gravement affecter une peau délicate.
Ne courez pas de risques.
N'acceptez pas de savons soi-disant tout aussi bons, mais achetez le

Savon Baby's Own

Spécialement recommandé pour les enfants par le Conseil National des Femmes de Montréal.

Albert Soaps Ltd., Mfrs. - Montreal.

ATLANTIC STEAMSHIP AGENCY

Allan Line, St. John, à Liverpool
Corsican .... 20 Fev.
Grampian .... 7 Mars
Dominion Line, Portland à Liverpool
Kensington .... 7 Mars
Can. P. Ry. St. John à Liverpool
Lake Manitoba .... 29 Feb.
Empress of Ireland .... 6 Mars
Red Star Line, New-York à Antwerp
Kroonland .... 29 Fev.
Zeeland .... 7 Mars
American Line, New-York à Southampton
St. Louis .... 29 Feb.
Philadelphia .... 7 Mars
White Star Line, New-York à Liverpool
Celtic .... 5 Mars
Cunard Line, New-York à Liverpool
Campania .... 29 Feb.
Mauretania .... 7 Mars
Cunard Line, New-York à Liverpool.
Saxonia .... 3 Mars
Athlantic Transport New-York à Londre
Minnetonka .... 29 Fev.
Mesaba .... 7 Mars
French Line, New-York à Havre.
La Touraine .... 27 Feb.
La Savoie .... 5 Mars
Donaldson Line, St. John à Glasgow
Cassandra .... 29 Feb.
Tritonia .... 5 Mars

Billets pour les bateaux à vapeur vendus pour et de toutes les parties du monde service direct au Havre, Boulogne-Sur-Mer Anvers et autres points sur le continent
Pour plus d'informations s'adresser à,

W. P. F. CUMMINGS,
G. A. S. S. Agent
Chambre 107, C. P. R. Depot.
Tel, 5500. Winnipeg Man.

WINNIPEG *Business College*

QUI A EU LE PREMIER PRIX A L'EXPOSITION DE ST. LOUIS.

Coin des Rues Fort et Portage

Tenue des livres, sténographie, télégraphie, service civil, etc, enseignés aux classes du jour ou du soir. Instruction individuelle. Les circulaires sont gratis.

TELEPHONE 45



Dents extraites sans douleur.
Les dentiers tiennent fermement.
Les plombages durent.
Les prix sont raisonnables.

New Method Dental Parlors
AVENUE DU PORTAGE
Vis-à-vis chez EATON.

Paul Renaud
BARBIER-COIFFEUR
BLOCK DE L'HOTEL QUEBEC
Avenue Taché St. Boniface

JOS. DUPAS
Tables de Pool
ET RESTAURANT
OUVERT A TOUTES HEURES.

J. P. Raleigh,
D.D.S.—DENTISTE.
No. 536½, Rue Main, Winnipeg
BLOC CHRISTIE,
Coin des rues Main et James!

La population française sera toujours certaine d'avoir satisfaction en allant chez M. le Dr Raleigh. Ouvrage garanti
N'oubliez pas la place :—
536½, Rue Main, Winnipeg

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Pour le MAXIMUM de CONFORT
Adoptez la voie double du GRAND TRONC
ENTRE
Chicago, Toronto,
LES
Chutes-Niagara, New-York, Boston et Philadelphie.
4—trains rapides de Chicago journellement—4
Voies douces, sans trépidations, ameublement luxurieux, service de char réfectoire excellent.
Billet pour voyages océaniques
Pour taux, accommodation de lit, horaires, etc., addressez

A. E. DUFF
AGENT GENERAL DU DEPARTEMENT DES PASSAGERS
PHONE 7098
260 AVENUE DU PORTAGE
WINNIPEG, MAN.
On Parle Français.

ABONNEZ-VOUS AU
MANITOBA
$1.00 Par Annee

FEUILLETON DU MANITOBA.

Ou trouver le bonheur

6

IV

—En ce cas, Madame, soyez assez bonne pour obtenir de Mlle Paule qu'elle revienne sur sa détermination touchant la fête de la Baxade ; ses amis, et en particulier Mme de Versy, sont désolés depuis qu'elle a refusé le concours de son talent.........

—Si c'est là ta requête, interrompit de Versy, avec un dépit mal déguisé, tu te donnes une peine inutile ; Paule ne consentira pas à quitter sa tante malade, elle me l'affirmait tout à l'heure. ......et ma mère aurait dû comprendre......

—Madame votre mère a raison, dit vivement Mme de Vaubell, je ne suis pas, Dieu merci, assez malade pour retenir ma nièce près de moi. J'ignorais ton refus, mignonne, il faut le retirer bien vite : veux-tu donc qu'on m'accuse d'égoïsme ?

Ce fut après avoir lancé à Jean un regard de reproche que la jeune fille répliqua :

—Qu'importe ce qu'on dira, ma tante, vous êtes encore trop faible pour que je vous abandonne aux soins d'une domestique.

—C'est absurde, te dis-je ; ma vieille Elvire est remplie d'attentions.

—Mais, vous vous ennuierez, objecta résolument Paule qui sortait malgré elle de son rôle passif.

—De mieux en mieux ! voyez-vous les prétentions de cette petite qui se croit indispensable ! s'écria la tante secrètement touchée de cette marque d'affection.

Saisi d'une idée soudaine, de Brive intervint :

—Sont-ce là les seules raisons de votre refus, Mademoiselle ?

—Elles ont bien leur valeur, je pense.

—Sans doute, mais une valeur que je puis leur enlever avec la permission de votante et la vôtre. Si mon savoir médical peut rassurer Mlle Paule et si ma présence ne vous déplait pas, Madame, je sollicite l'honneur de vous tenir compagnie pendant que durera cette fête, poursuivit le jeune homme en s'inclinant devant sa vieille amie.

Fidèle à ses grands enthousiasmes, celle ci lui tendit les mains :

—Il n'y'a que le fils de votre père, capable de cette idée généreuse, oui généreuse, je maintiens le terme malgré les hochements de tête d'Adrien, car vous vous seriez amusé à la Baxade.

—Ah ! madame, ne me faites pas l'injure de penser que les heures passées ici me sembleraient moins agreables ; vous acceptez, n'est-ce pas ?

—Sans doute, il faut bien.

—Merci, Madame, mais hélas ! la partie n'est qu'à moitié gagnée, ajouta le jeune homme que l'air contraint de Paule amusait.

Assurée que Jean n'assisterait pas au concert et qu'il ne pourrait pas l'entendre jouer, la scrupuleuse Paule pensa qu'elle pouvait promettre ce qu'on lui demandait, et de Versy sourit en l'entendant remercier brièvement son ami.

Pour d'autres raisons, il ne lui plaisait pas de la voir briller devant le comte, et, Blanche, un instant sincère eut avoué la même crainte, comme toujours donc les choses s'arrangeaient on ne peut mieux au gré d'Adrien.

La perspective de longues heures passées auprès de Mlle de Lansac à la Baxade lui offrait une chance qui le ferait avancer vers son but.

Néanmoins en homme habile, il désirait amener Jean à demander la main de sa soeur avant de se déclarer lui-même.

V

Le retour à Chai-Royal fut silencieux. De Brive se rémémorait les impressions de cette journée, la seule qui eût encore marqué pour lui chez Mme de Vaubel.

Il revoyait Paule telle qu'il l'avait surprise, rayonnante de bonté et d'intelligence puis, à la joie de sa découverte se mêlait toujours le "pourquoi" irritant

—Je veux l'explication de sa conduite et je l'aurai ! pense-t-il comme conclusion, lorsqu'il sauta de cheval.

Durant le dîner, comme il narrait à Mme de Versy le succès de sa démarche, Blanche l'écouta le regard un peu dur, les lèvres dédaigneuses......

Quoi, il n'avait pas été retenu par le plaisir de l'accompagner à la fête.

—Mes compliments, Monsieur, dit-elle enfin, vous vous êtes donné beaucoup de peine pour dé obliger ma petite amie et nous priver de votre presence à la Baxade.

—Mais c'est un service que M. de Brive rend à notre œuvre, l'oublies-tu ma fille ? essaya de protester Madame de Versy.

—Ah ! laissons cela maman, les discussions sont insipides et n'avancent en rien ! répliqua la jeune fille incapable de maitriser plus longtemps son humeur imperieuse.

Puis embarassée de cette bizarre sortie, les paupières baissées sur son assiette elle se mit à jouer avec sa cuillière à fruit.

Adrien vint à son secours et entama un sujet de conversation moins dangereux pour elle.

Ce fut en vain qu'après avoir lutté contre son irritation elle essaya de l'enjouement des jours passés ; son beau rire clair sonna faux ; à son babil, une note incisive des inflexions mordantes se mêlaient malgré elle.

Jean l'écoutait poliment mais répondait fort peu, absorbé par sa préoccupation intime.

Il se retira de bonne heure et Mme de Versy suivit son exemple.

Alors l'ingénieur passant le bras de sa sœur sous le sien, alluma un cigare et ils commencèrent à se promener de long en large devant la maison.

Le jeune homme rompit le premier le silence.

—Prends garde de perdre du terrain, ma chère, la colère ne te va pas du tout ; Jean avait l'air surpris.

—Mais aussi, qu'a-t-il besoin de s'occuper de Paule, riposta impétueusement sa sœur.

—Du calme, je t'en prie ; si tu les prends sur ce ton tu gâteras tout !

Insensible à ce sage avis Blanche retira sa main.

—Paule est une sotte, et lui, un maladroit ! dit-elle exaspérée en rentrant brusquement dans la maison

A la chaleur suffocante du jour avait succédé une brise plus tiède ; comment, sur ces ondes mouvantes porta-t-elle ce court entretien jusqu'à la fenêtre ouverte où de Brive contemplait le ciel piqué d'étoiles ?

Ce fut une perfidie des zéphirs que la jeune fille ne soupçonna jamais

Jean eut peine à retenir un eclat de rire —il nageait donc en pleine comédie et pendant que Mlle de Lansac lui dérobait ses plus charmantes qualités, Blanche jetant son masque d'aimable distinction devenait à ses yeux une fille impérieuse et capables des plus vulgaires emportements. Mais, il y avait un côté plaisant à ce dernier incident, il éclairait aussi la situation d'un jour innatendu et la gravité reprenant ses droits sur l'esprit du jeune docteur, il chercha à mettre au point le rôle de chaque personnage dans l'intrigue dont il avait par hasard saisi les fils.

Deux faits certains se dégagèrent de ces premières réflexions.

Illusionnée par l'admiration très respectueuse qu'il lui avait témoignée, peut-être aussi, par la bonne grâce qu'il avait mise à partager ses distractions chaque fois que reçu et découragé, il revenait de Castel-Fleuri, Mlle de Versy se croyait en droit d'accaparer toute son attention dans un but facile à deviner et son frère l'aidait de ses conseils !

En constatant cette déloyauté chez celui qu'il avait naivement choisi pour confident l'esprit du jeune homme se trouva un instant dans un complet désarroi.

Tout ce que sa nature renfermait de généreux et de chevaleresque voulait en vain protester contre l'évidence : Adrien trahissait sa confiance et encourageait sans rémords les tentatives de sa sœur pour devenir comtesse de Brive.

Comtesse !

Oui, c'est bien là ce qui la fascinait cette fille altière ! l'orgueil du titre, le prestige d'une grande fortune, les recherches du luxe rehaussant encore sa superbe beauté !.........

Quels indices d'un sentiment plus tendre y avait-il dans sa colère ?

Tout, jusqu'aux épithètes désobligeantes qu'elle accolait au nom de Paule et à celui du comte, attestait le dépit d'une ambitieuse et non pas la souffrance inquiète d'une âme aimante.

Comme par un effet magique, elle s'était tout à coup dépouillée aux yeux de Jean de son éclatant prestige de grâce et de beauté.

(A suivre).